



Mise en place de contrat auto et habitation sans accord

Par **saglioni**, le **26/02/2020** à **18:22**

Bonjour à tous,

J'etais collaborateur d'un agent general pendant quatre mois et à ce titre j'ai beneficié d'un tarif preferentiel. A la fin de mon CDD l'agent general m'indique que je ne peux plus beneficier de ces tarifs très interessant vu que je ne suis plus salarié de la compagnie. Je lui ai donc demandé un devis par mail pour auto et habitation avec les memes garanties afin de voir la différence de tarif. Bien evidemment je constate sur les devis que le tarif a doublé par rapport au tarif initial.

Le mois dernier je note un prélèvement sur mon compte de deux primes d'assurances exorbitantes. Après l'avoir contacté par mail, l'agent general m'indique qu'il a mis en place les nouveaux contrats. Or je n' ai jamais donné mon accord ni ecrit ni verbal pour cela et je n'ai pas renvoyé les contrats signés. Il n'a donc aucune preuve de mon accord pour ces nouveaux contrats.

Je me retrouve donc à payer une prime d'assurance deux fois plus élevée jusqu'à la date d'echeance. J'ai lui ai demandé une resiliation a l'amiable. Il m'a repondu par mail qu'il etait ok mais je n'ai toujours pas reçu le courrier en question et ne répons pas à mon mail de relance.

Que puis je faire pour sortir de cette impasse?

Vous remerciant par avance de vos lumières.

Bien cordialement

Par **chaber**, le **26/02/2020** à **18:31**

Bonjour

Ayant travaillé dans les assurances vous devriez connaître les conditions générales de votre contrat (la bible) ou les lire pour avoir votre réponse: voir rubrique" vie du contrat."

Vous avez le droit de refuser l'avenant et l'assureur résiliera.

Avec les assureurs il vaut toujours mieux procéder par LRAR. En même temps vous résiliez l'accord de prélèvement auprès de votre banque.